

En Côte-d'Ivoire, des centaines de prisonniers politiques

PAR FANNY PIGEAUD
ARTICLE PUBLIÉ LE SAMEDI 6 AOÛT 2016

De nombreux rapports et témoignages indiquent qu'il y aurait aujourd'hui près de 470 détenus d'opinion en Côte-d'Ivoire, dont plus de 200 sont introuvables. Les autorités démentent, ne reconnaissant que des prisonniers de droit commun.

Selon ses proches, Assoa Adou, 70 ans, « *a bon moral et lit beaucoup* ». Grande figure de la gauche ivoirienne, ce médecin et ancien ministre proche de l'ex-président Laurent Gbagbo est pourtant en prison depuis janvier 2015 en Côte-d'Ivoire. Motif : « *atteinte à la sûreté de l'État* ». Il n'a pas été jugé. Sa famille n'a pas de nouvelles récentes de son dossier et attend que la justice décide s'il y aura un procès ou non. Il est détenu au « *camp pénal* » de Bouaké, à 350 km d'Abidjan où résident les siens. De nombreuses voix syndicales, politiques, associatives considèrent qu'il est un « *prisonnier politique* » : tout indique que sa détention n'est pas motivée par des faits réels mais par des raisons politiques.

Assoa Adou n'est pas le seul dans ce cas : d'après le décompte du parti de Gbagbo, le Front populaire ivoirien (FPI, socialiste), jugé crédible par des observateurs de la société civile, il y avait, en mars 2016, 241 détenus d'opinion dans les prisons en Côte-d'Ivoire. Il y en a eu beaucoup plus, mais les autorités ont **procédé** à plus de 300 libérations depuis 2014 dans le cadre d'accords passés avec une partie de l'opposition et après des pressions internationales.

Ces détenus sont aussi appelés « *prisonniers de la crise postélectorale* » : une grande partie d'entre eux sont emprisonnés depuis avril 2011, date de fin de la crise politico-militaire qui a opposé Gbagbo à l'actuel président Alassane Ouattara. La formule « *prisonniers pro-Gbagbo* » est également utilisée, puisqu'il s'agit de proches de l'ancien président, de membres et de sympathisants avérés ou présumés du FPI. « *Beaucoup de questions posées à ces prisonniers par ceux qui les ont arrêtés en 2011 tournaient autour de leur vote lors*

de l'élection présidentielle : ils leur demandaient pour qui ils avaient voté, pourquoi ils avaient voté pour Gbagbo », raconte un membre d'une association de la société civile.

Les autorités ivoiriennes contestent en bloc. Le ministre de la justice a affirmé à plusieurs reprises : « *Il n'y a aucun prisonnier politique en Côte-d'Ivoire* ». « *Je défie quiconque de prouver le contraire* », a-t-il dit début 2016. Le 1^{er} mai 2016, Ouattara a lui-même manifesté publiquement son agacement : il faut que « *cette intoxication* » cesse, a-t-il lancé. Il a assuré : « *Il n'y a plus de prisonniers de la crise postélectorale dans les prisons. [...] Nous définissons la crise postélectorale comme ayant pris fin à l'occasion de ma prestation de serment en mai 2011. Toutes les personnes arrêtées dans ce cadre, à l'exception de trois ou quatre pour lesquelles il y a des crimes graves, ont été libérées.* » Mais le président ivoirien a été contredit peu après par l'Église catholique : le 22 mai, le porte-parole des évêques ivoiriens a plaidé pour la « *libération des prisonniers de la crise postélectorale de 2011* ».



CÔTE D'IVOIRE : LA LOI DES VAINQUEURS

Couverture d'un rapport d'Amnesty International en 2013

Si la majorité des prisonniers politiques est embastillée depuis 2011, d'autres ont été, comme Assoa Adou, arrêtés bien après. Des dizaines de jeunes ont été mis en prison à partir d'août 2012, à la suite d'attaques, aux contours flous, contre la nouvelle armée créée par Ouattara. Amnesty International a **parlé** d'« *arrestations motivées par des considérations politiques* ». Des cadres du FPI ont été aussi mis derrière les barreaux en mai 2015 : deux ex-ministres, Sébastien Dano Djédjé et Hubert Oulaye, et un responsable de la jeunesse du FPI, Justin Koua, ont été arrêtés, après avoir organisé un événement interne

au FPI concernant la nomination de Gbagbo à la présidence du parti – en proie à des luttes internes depuis que Gbagbo est au centre de détention de la Cour pénale internationale (CPI), à La Haye. En septembre 2015, des gardes pénitentiaires ont été à leur tour emprisonnés pour avoir prévenu la famille de Dano Djédjé que ce dernier était gravement malade.

Il y a eu aussi « *une vague d'arrestations arbitraires* » visant les opposants avant l'élection présidentielle d'octobre 2015, a relevé Amnesty International : une cinquantaine de personnes se sont retrouvées en prison. Parmi les ciblés, le président de la coalition des Indignés de Côte-d'Ivoire, Samba David : il a été arrêté chez lui le 13 septembre, après avoir participé à des manifestations pacifiques dénonçant les conditions d'organisation de la présidentielle. « *Il a été frappé à coups de crosse, y compris au niveau des organes génitaux. Il a été détenu au secret pendant deux jours sans accès à un médecin, malgré ses blessures. Samba David n'a obtenu l'assistance d'un avocat que les 15 et 16 septembre, avant d'être inculpé pour atteinte à l'ordre public, discrédit d'une décision judiciaire, provocation à l'insoumission et complicité dans la destruction de biens. Le 17 septembre, il a été transféré sans que son avocat en soit informé à la Direction de la surveillance du territoire (DST). Il y a été détenu sans accès à son avocat jusqu'à sa comparution devant le tribunal le 30 septembre* », a **relaté** Amnesty International. Le 2 octobre, Samba David a été condamné à six mois de prison ferme. Il aurait dû retrouver la liberté en mars 2016, mais il est toujours détenu.

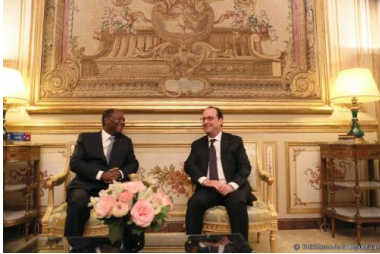
Tout récemment, le 15 juillet, trois militants du FPI ont été arrêtés à Abidjan « *alors qu'ils recueillaient des signatures* » pour une pétition demandant la libération de Gbagbo, d'après Amnesty International. Ils ont été inculpés d'« *attroupement non armé qui pourrait troubler la tranquillité publique* » et risquent jusqu'à un an de prison. « *Des poursuites pénales pour de tels faits constituent un nouveau coup dur porté contre la liberté d'expression en Côte-d'Ivoire où des membres de l'opposition sont fréquemment harcelés et leurs droits constamment bafoués* », a souligné Gaëtan

Mootoo, chercheur Afrique de l'Ouest de l'ONG, qui considère les trois hommes « *comme des prisonniers d'opinion* ».

Seule une petite partie des prisonniers politiques ont eu droit à un procès

Les autorités ivoiriennes sont allées jusqu'à faire arrêter plusieurs personnes à l'étranger. En 2012, Moïse Lida Kouassi, cadre du FPI, a ainsi été appréhendé au Togo où il était en exil. Partisan de la fermeture de la base de l'armée française installée en Côte-d'Ivoire, Lida Kouassi, 60 ans, était ministre de la défense en septembre 2002 lors de la tentative de coup d'État contre Gbagbo, menée par d'ex-militaires pro-Ouattara. Avant son arrestation, il avait critiqué publiquement le pouvoir de Ouattara. Il a été « *inculpé de vol en réunion à main armée, commis avec violence et effraction, détournement de deniers publics, concussion, atteinte à l'économie publique, pillage et complicité desdites infractions commises lors de la crise postélectorale* ». Libéré au bout d'un an, il a été de nouveau arrêté fin 2014 pour « *atteinte à la sûreté de l'État* ». Les faits qui lui sont reprochés se seraient passés alors qu'il était en prison à Bouna (Nord). Bien que civil, il est depuis à la prison militaire d'Abidjan. D'autres détenus politiques ont été écroués peu après être revenus d'exil. C'est ce qui est arrivé à Assoa Adou : il a été violemment arrêté à son domicile d'Abidjan quelques semaines seulement après être rentré du Ghana, où il avait passé plus de trois ans. Il était engagé au sein de la frange du FPI restée fidèle à Gbagbo et opposée à une autre qui s'est rapprochée du pouvoir. Aujourd'hui, c'est sa famille qui lui fournit sa nourriture quotidienne et ses médicaments – il a

plusieurs pathologies chroniques. Fin 2015, Ouattara a assuré ne rien savoir du sort de l'ancien ministre lors d'un **échange surréaliste** avec des médias ivoiriens.



Alassane Ouattara reçu par François Hollande à l'Élysée en février 2016

Seule une petite partie des prisonniers politiques ont eu droit à un procès. *« Beaucoup de jeunes injustement considérés comme des “miliciens pro-Gbagbo” sont en prison depuis 2011. Ils n'ont toujours pas vu de juge. Parmi eux, il y a des étudiants, des lycéens, des sans-emploi... Les parents de beaucoup d'entre eux ont appris très tardivement qu'ils étaient en prison et certains ne savent pas où ils sont détenus »*, explique un responsable de la société civile qui s'inquiète tout particulièrement pour ces nombreux *« anonymes »*. En 2015, 80 personnes, dont plusieurs cadres du FPI, ont été jugées pour *« atteinte à la sûreté de l'État »*. Mais la majorité des observateurs a estimé que ce procès a été mené de manière inéquitable pour les prévenus, dont certains ont écopé de très lourdes peines. Simone Gbagbo, l'épouse de Laurent Gbagbo, a ainsi été condamnée à 20 ans de prison. **Aucune preuve concrète** de sa culpabilité n'a été pourtant apportée. Elle est à nouveau jugée depuis mai 2016, cette fois pour *« crimes contre l'humanité »*. Ses avocats ont dénoncé un *« procès politique »* et une instruction bâclée. Des ONG de défense de droits de l'homme qui devaient être parties civiles ont renoncé à participer, invoquant une procédure organisée *« à la va-vite »*. Simone Gbagbo, 67 ans, est détenue à l'École de gendarmerie d'Abidjan, un lieu non prévu pour accueillir des détenus. Elle n'a pas pu voir de médecin **durant près d'un an**.

Pour tous, les conditions de détention sont épouvantables, beaucoup ont des problèmes de santé. Sur les réseaux sociaux circulaient mi-juillet des photos d'un prisonnier politique gravement malade enchaîné à un lit d'hôpital. D'une manière

générale, *« les mauvais traitements par les forces de sécurité continuent. Les personnes arrêtées sont souvent d'abord détenues au secret : leurs proches et même leurs avocats n'ont pas accès à eux pendant 72 heures. Les conditions d'arrestation et les méthodes utilisées pendant les interrogatoires sont traumatisantes. Au moins un prisonnier politique est devenu fou après avoir été maltraité. Il n'a jamais eu droit à des soins »*, dit un observateur. Le FPI a décrit dans un rapport publié début 2016 le cas d'un jeune homme, Kouya Gnépa Eric, arrêté en avril 2015 et qui a *« subi d'atroces tortures »*. Après l'avoir mis sous mandat de dépôt, *« l'administration pénitentiaire l'a délibérément laissé sans soin médical [...] Atteint de fièvre, d'infection, de malnutrition, de troubles cardiaques et neurologiques, de bérubéri et d'ulcère gastrique aigu, Kouya Gnépa Eric a finalement succombé le 5 décembre 2015 [...] Son décès porte au moins à quatre le nombre de détenus politiques décédés à la suite de tortures »*, d'après le FPI.

Un mystère inquiétant demeure autour de cas de prisonniers politiques *« disparus »* : il s'agit de personnes qui ont été inculpées et placées sous mandat de dépôt depuis 2011, mais qui ne se trouvent dans aucune prison officielle et dont les familles n'ont plus de nouvelles. Le FPI a recensé les noms de 228 personnes ainsi disparues. Une hypothèse circule : ces prisonniers *« fantômes »* pourraient être dans des centres de détention clandestins ou des lieux comme la DST, qui ne sont pas légalement habilités à garder des prisonniers. Mais certains se demandent s'ils n'ont pas plutôt succombé à des séances de torture ou été victimes d'exécutions sommaires.

La peur empêche les associations de la société civile ivoirienne de s'exprimer publiquement

Un ancien détenu a donné à Mediapart des éléments laissant penser qu'une vingtaine de personnes ont été exécutées en mai 2015, alors qu'elles étaient retenues prisonnières dans un *« lieu inconnu »* à Abidjan. Aujourd'hui en exil, ce témoin, qui garde des séquelles graves des tortures subies (il a été battu

à coups de barres de fer, électrocuté, etc.), confie avoir été lui-même plusieurs fois menacé de mort par les éléments des forces de sécurité qui le détenaient. Parce qu'il a évoqué les prisonniers disparus dans une interview début mai, Michel Gbagbo, le fils de Laurent Gbagbo, a été inculpé pour « *divulgaration de fausses nouvelles* ». Le directeur du média qui a publié ses propos, **koaci.com**, a été aussi poursuivi. Le parquet a assuré qu'il n'avait été saisi d'« *aucun cas de disparition d'inculpés de la crise postélectorale* ».

La peur empêche de plus en plus les associations de la société civile ivoirienne de s'exprimer publiquement sur ces violations des droits de l'homme : « *Il vaut mieux ne pas trop parler. Mort, on ne sert pas à grand-chose* », commente un membre d'une ONG, sous anonymat. Il explique : « *Pendant la présidence Gbagbo (2000-2010), il était difficile d'obtenir des sanctions pour des agents de l'État ou des personnalités politiques auteurs de violences. Mais il y avait des espaces pour dénoncer tout cela et il était facile d'avoir des informations sur les cas d'abus, il n'y avait pas de menaces contre les associations de défense de droits de l'homme. Aujourd'hui, il est très difficile d'avoir accès aux informations parce que les gens, y compris ceux qui travaillent dans les administrations, craignent de parler. Il n'y a plus que les réseaux sociaux pour s'exprimer, et les autorités profèrent régulièrement des menaces.* »

Les autorités françaises, qui travaillent étroitement avec leurs homologues ivoiriennes, ne font jamais aucun commentaire critique. Au contraire : le 14 juillet 2016, l'ambassadeur de France à Abidjan, Georges Serre, a affirmé devant Ouattara et le gouvernement ivoirien réunis à l'occasion de la fête nationale française que la Côte-d'Ivoire était une « *grande démocratie où chacun peut dire ce qu'il veut* », selon *La Lettre du Continent*. Il faut dire que c'est l'armée

française qui a aidé Ouattara et les actuelles forces de sécurité, commandées par d'anciens rebelles, à s'installer au pouvoir en 2011 et que de grands groupes français font depuis de bonnes affaires dans le pays.

Début 2016, un sénateur français, Michel Billout, a tout de même demandé au gouvernement ce qu'il pensait de « *la détention massive et arbitraire de centaines d'Ivoiriens depuis la venue au pouvoir de l'actuel chef de l'État, de l'enlèvement organisé des procédures judiciaires concernant la plupart d'entre eux, des tortures dont certains font ou ont fait l'objet, du non-respect des droits de la défense et des prisonniers ainsi que de l'existence de lieux de détention illégaux* ». Réponse du ministère des affaires étrangères, fin avril : « *Les autorités ivoiriennes ont fait de la réconciliation une priorité de leur action, avec la mise en place dès 2011 d'une Commission dialogue, vérité et réconciliation.* » Pourtant, le rapport de cette Commission bouclé fin 2015 n'a jamais été rendu public. Et son action est unanimement considérée comme un échec. Le ministère a **précisé** que la Côte-d'Ivoire allait consacrer 31 millions d'euros d'une remise de dettes dues à la France « *au secteur prioritaire de la justice, à la formation des magistrats, à l'amélioration des conditions de détention et au respect des droits de l'homme* ».

Seul parti français à s'exprimer sur la question, le parti communiste a lancé en mai une opération « *Paix, liberté et réconciliation en Côte-d'Ivoire* » pour soutenir les prisonniers politiques et briser le « *mur du silence, d'indifférence, voire de complaisance par rapport à ce qui se passe en Côte-d'Ivoire* ». Il a évoqué à cette occasion « *une situation des droits humains catastrophique aux antipodes du "storytelling" de nombreux médias, notamment français* ».

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Directeur éditorial : François Bonnet

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 28 501,20€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Gérard Cicurel, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 28 501,20€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.